



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022 – 19h00

PRESENTS : Jacques ESPITALIER ; René GARCIN ; Arlette BERNE, Robert BAGARRE ; Paul ANDRE DE LA PORTE ; Yves GONSOLIN ; Geneviève PETIT ; Christine ROSSO ;

ABSENTS REPRÉSENTÉS : //

ABSENTS : Laurence OGOR ; Francis GUIGNANT,

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE : Paul ANDRE DE LA PORTE (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance convoquée par mail en date du 16 novembre 2022

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal qui a été établi suite à la séance du 24 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré **à l'unanimité (8 VOIX POUR),**

- **APPROUVE** le procès-verbal tel que présenté (correction page 16 de « el » en « le ».

2. Délibération annule et remplace délibération 11-05-22-01 du 16 mai 2022 pour erreur matérielle – Achat de parcelles situées Les Prés du Verdon

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11-05-22-01 du 16 mai 2022 concernant l'acquisition de parcelles suite à la proposition de Mme Monique Marcotte née le 4 novembre 1961 à Manosque (04100) et demeurant à Quinson (04500), 164 Sous Ville, de vendre des parcelles situées aux Prés du Verdon au prix de 1 €/m².

Il s'agit des parcelles C716 (12a 24ca), C720 (4a 89ca) C722 (4a 89ca) pour une superficie totale de 2202m² soit un prix total de 2 202 €.

Vu l'attestation notariale en date du 27 juillet 2022, désignant Madame Monique MARCOTTE comme attributaire des dites parcelles.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré **à l'unanimité (8 VOIX POUR),**

- **APPROUVE** l'achat des parcelles au prix indiqué ci-dessus, soit 2 202,00 € ;
- **PRÉCISE** que la totalité des frais liés à cette acquisition seront pris en charge par la Commune de Quinson ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'acquisition de ces parcelles, et l'autorise donc à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires.

3. Délibération pour le renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif, prévoit, pour les bénéficiaires résidant en Zone de Revitalisation Rurale, l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour 26h hebdomadaires

Le contrat « parcours emploi compétences » conclu pour l'adjoint technique territorial arrive à son terme le 30 novembre 2022. Monsieur le Maire propose de le renouveler dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pole Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré **à l'unanimité (8 VOIX POUR)**,

- **DECIDE** de renouveler le contrat « Parcours Emploi Compétences » d'adjoint d'animation dans les conditions indiquées ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2022 et jusqu'au 31 mai 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités ainsi que toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition.

Questions diverses :

- Travaux Grand Rue

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier du FRAT 2022 présenté à la Région Paca n'a pas été retenu. Nous attendons toujours le chiffrage définitif du MO pour déposer une nouvelle demande de subvention de la DETR 2023 (avant fin décembre 2022) et représenter du FRAT 2023. Les travaux envisagés par la Commune sont donc reportés à fin 2023 / début 2024.

Paul ANDRE DE LA PORTE demande si les collectivités ont-elles aussi des augmentations des taux d'emprunts. Monsieur le Maire précise que les taux augmentent pour tout le monde mais qu'ils sont inférieurs à 2% pour le moment.

Yves GONSOLIN précise que les prix des matériaux et devis des entreprises vont encore subir une augmentation de 15 % au 1^{er} janvier 2023. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un plan pluriannuel d'investissement va être proposé afin de lisser les dépenses d'investissements de 2023 à 2026, fin du mandat.

- Eclairage nocturne

Madame Geneviève PETIT informe l'assemblée que si c'était à refaire elle se positionnerait contre l'extinction nocturne de l'éclairage public. Monsieur le Maire précise que la commune est en période d'essai, que la décision sera réexaminée dans 6 mois mais que toutes les communes mettent en place l'extinction et que environnementalement et financièrement cela devient nécessaire.

- Présentation du site internet

Chaque élu est invité à consulter le site internet de la commune et à faire remonter ses observations au secrétariat pour modifications.

Paul ANDRE DE LA PORTE précise qu'il trouve qu'il y a déjà eu un bon travail de réalisé et que la section hébergement est trop axée sur Gréoux-Les-Bains. Dans la section restauration, il serait bon de commencer par un petit commentaire du genre « il est conseillé aux clients potentiels en basse saison de téléphoner pour vérifier jours et heures d'ouverture ». Il relève que l'ordre des élus dans la page du même nom est à modifier (Maire, adjoints, puis conseillers municipaux). Christine ROSSO va demander

un lien spécifique à Coq trotteurs pour la liste des hébergements sur Quinson uniquement.

Monsieur le Maire précise qu'il y a quand même une question de fond : « plus on met en valeur le site internet, les actions et la commune, plus on risque de favoriser la fréquentation touristique qui est déjà bien élevée ».

Paul ANDRE DE LA PORTE dit qu'il ne faut pas faire de sur-promotion.

Les demandes de valorisation des actions communales sur l'environnement et l'écologie seront prises en compte.

Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas dans un Espace Naturel Sensible (ENS).

- Demande de minoration redevance occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une demande de minoration de la redevance d'occupation du domaine public pour une terrasse au titre de l'année 2021. L'ensemble des élus s'opposent à cette minoration.

- Demande de réservation du stade municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de réservation du stade municipal avait été reçue en mairie mais que le demandeur nous a entre-temps informé qu'il ne donnerait pas suite car le camping Les Prés du Verdon ne peut pas accueillir de groupes (60 personnes) sur les dates pressenties (19 au 21 juillet 2023).

- Compostage avec Le Colibricole

René GARCIN fait un compte-rendu de la réunion sur site organisée avec l'association de Valensole, Le Colibricole, sur le projet d'installation de composteur collectif. Le site idéal serait le futur parking Est. Il informe l'assemblée que ce type d'installation deviendra obligatoire en 2024. Le DLVAgglo travaille actuellement dessus mais a pris du retard. Cela permet d'avancer sur le projet qui pourra peut-être, être porté par la DLVAgglo d'ici 2 ans.

- Journal municipal Pinson 2023

Geneviève PETIT annonce qu'elle va commencer à travailler sur le futur journal municipal. Chaque élu est invité à travailler sur des articles en rapport avec ses délégations. Les associations vont être sollicitées. Les bénévoles sont les bienvenus. Angélique travaillera sur la modernisation de la présentation. Une version numérique sera proposée sur le site internet. Des exemplaires papiers seront distribués dans les commerces. Pour information le repas des aînés aura lieu le 6 janvier 2023 à la salle polyvalente et les vœux le 21 janvier 2023. La sortie du journal est programmée au plus tard pour fin janvier 2023. Les personnes qui souhaitent publier une information devront l'avoir transmise début janvier.

- Choix du prestataire pour le repas des aînés

Une consultation a été faite auprès de 4 professionnels/prestataires/traiteurs. Trois ont répondu. Le 4^e n'a pas d'adresse mail et malgré des messages sur son répondeur n'a pas rappelé la mairie. L'un des 3 restants ne propose pas de prestations pour effectuer le service à table.

Parmi les deux restants, l'un propose une prestation dans sa salle de restauration à 38 euros par personne ou 40 euros dans la salle polyvalente avec forfait service et vaisselle en sus, soit un coût total de 5 346 € pour 100 personnes. Le second, propose un tarif de 25 euros par personne avec un forfait service et vaisselle de 600 €, soit un coût total de 3 100 euros. Il a été décidé de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement. Le choix du menu a été fait par l'assemblée. Les invitations seront envoyées début de semaine prochaine aux plus de 70 ans et un coupon réponse sera à retourner en mairie pour confirmer ou non sa présence et si régime spécial.

- Label Régional du Territoire Rural

Monsieur le Maire présente ce label qui vise à obtenir une distinction régionale pour 3 ans afin de valoriser l'engagement politique dans une démarche locale de développement durable et les actions de la collectivité. La date limite de préinscription est fixée au 15 décembre 2022. Compte-tenu de ce délai il est décidé d'étudier ce label l'année prochaine.

- Nuit de l'astrologie

Monsieur le Maire informe qu'il a été reçu en mairie une proposition de l'observatoire des Baronnies Provençales afin de proposer une soirée astronomique dans la commune contre un engagement d'extinction de l'éclairage public nocturne. Cette question sera abordée lors du Conseil Municipal de décembre 2022.

- Coupe de bois

Monsieur Yves GONSOLIN demande si une coupe de bois est prévue en 2023. Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal avait sursis sur le projet de coupe de Malassoque. L'ONF travaille actuellement sur Meyas pour 2024. Une coupe de bois sur ce site serait plus accessible que Malassoque. Il faudrait l'avancer d'un an.

- Parc Photovoltaïque

Monsieur Paul ANDRE DE LA PORTE demande où en est le dossier du parc avec la Préfecture. Monsieur le Maire informe que l'avocat a fini de rédiger son mémoire et qu'on attend maintenant une date du jugement en appel.

Une visite est prévue le 3 janvier 2023 avec la sous-préfète de Forcalquier pour parler du projet et visiter le site. Monsieur le Maire précise que la DLVAgglo a lancé un appel à projets sur 3 sites et que des discussions sur les coups parties pour Quinson et Volx sont en cours.

- Pompe à chaleur / géothermie / chauffage mairie

Concernant la pompe à chaleur ou chauffage par géothermie de la mairie le Maire informe l'assemblée que le cabinet d'étude a répondu à la phase 1 mais que le rapport ne correspond pas à la réalité du terrain. Après différents échanges par mails et courriers il a été décidé d'organiser une visioconférence, programmée le 29 novembre 2022 à 15h00.

- Divers

Arlette BERNE fait un compte-rendu à l'assemblée des réunions auxquelles elle a assisté en tant que représentante de la mairie. La première a eu lieu à la DLVAgglo pour une commission enfance jeunesse. Des animations vont être organisées dans certains villages pour l'éveil artistique des tout-petits avec la participation des familles. Pour les adolescents il est proposé un engagement volontaire de services civiques. Le service met également en place des chantiers volontaires participatifs.

Elle s'est également rendue à l'hôpital de Riez pour l'assemblée générale de l'association CPTS du Verdon pour le bilan, les propositions de modifications des statuts, ainsi que les élections pour le renouvellement du bureau.

Enfin, le RASED a remercié les communes qui renouvellent leur participation. Le montant est fixé à 2€ par enfant scolarisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40.

Le secrétaire de séance,
Paul ANDRE DE LA PORTE

Le Maire,
Jacques ESPITALIER



